

## COMMUNE D'AUSSONNE

## EXTRAIT N° 55/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers :

En exercice: 29 Présents: 23 Votants: 28 Procurations: 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION: 29 mai 2021.

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

	PROCURATIONS	
Mme BAKER	à	Mme MONTAGUD
Mme CAIRE	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME
Mme CAMBOULIVES	à	Mme GUZOU

ABSENT: M. ZAMBONI.

**SECRETAIRE** : M. LAJAT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - CONSEIL DEPARTEMENTAL - Contrat de territoire- acquisition d'un immeuble en vue de la création de locaux annexes de la Mairie, d'un local commercial et d'un logement social

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'un ensemble immobilier sis 2 rue Cahuzac à l'EPFL du Grand Toulouse sur la parcelle C 1025 en vue de la création de locaux annexes de la Mairie, d'un local commercial et d'un logement social. L'acquisition est programmée en septembre 2021.

Ce projet peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre de la programmation 2021 du contrat de territoire s'agissant des locaux annexe de la Mairie et du logement social. La création du local commercial ne pourra pas bénéficier de cet accompagnement financier.

Aussi, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :

Voix Pour : 28 Voix Contre : 0 Abstention : 0

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour l'acquisition d'un immeuble en vue de la création de locaux annexes de la Mairie, d'un local commercial et d'un logement social,
  - D'approuver le coût de l'opération fixé à 177 131.02 € HT,

- De s'engager à démarrer l'opération l'année de programmation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ